



**STAGE DE FORMATION SYNDICAL ORGANISE PAR  
LE SNPES-PJJ/FSU 69/01 ET LE SAF POUR  
LE VENDREDI 8 DECEMBRE 2023**

**« La justice des mineur.e.s, 27 mois après la mise en place du  
CJPM. Bilan, échanges autour des pratiques, perspectives et  
recherches de marges de manœuvres éducatives. »**

**Le Vendredi 8 décembre 2023**

**De 10H à 12H et de 13H30 à 16H30**

Au Barreau de Lyon 176 rue de Créqui 69484 Lyon 03

**STAGE DE FORMATION SYNDICALE**

**ORGANISÉ PAR LE SNPES-PJJ/FSU 69/01 ET LE SAF**

**« La justice des mineur.e.s, 27 mois après la mise en  
place du CJPM. Bilan, échanges autour des  
pratiques, perspectives et recherches de marges de  
manœuvres éducatives. »**

Le SNPES-PJJ/FSU 01/69, organise avec le Syndicat des Avocats de France 69, une journée sous l'égide de la « formation syndicale ».

Cette journée aura pour thème : « la justice des mineur.e.s, 27 mois après la mise en place du CJPM. Bilan, échanges autour des pratiques, perspectives et recherches de marges de manœuvres éducatives. »

La DPJJ a déjà fait son bilan, confirmant qu'elle vivait dans un monde parallèle. Nous proposons ensemble de faire nos propres constats et d'élaborer ensemble des pistes d'actions avec l'ensemble des professionnel.le.s de la justice soucieuse du droit des enfants.

Elle est co-organisée et sera co-animée avec les avocat.e.s du SAF (Syndicat des Avocats de France), dont certain.e.s assurent la défense de mineur.e.s régulièrement.

**Cette journée est ouverte à tous et toutes, syndiqué.e.s, non syndiqué.e.s., de la région Rhône-Alpes (Rhône/Ain, Drôme/Ardèche, Loire, Isère et Savoie).**

Pour y participer, il suffit de remettre à votre RUE le courrier ci-joint un mois avant,

**soit au plus tard le Mercredi 8 novembre 2023 dernier délai.**

La formation syndicale est un droit, à raison de 10 jours par an, pour chaque fonctionnaire titulaire et non titulaire. Seule la nécessité de service dûment motivée peut justifier un refus de participation à cette journée.

**En cas de difficulté contactez un.e membre du bureau :**

**Christelle RITTAUD : 06 14 79 15 02 ou 04 72 21 84 94 (UEMO Vénissieux)**

**Jean-Marc FUEYO : 06 07 12 50 89 ou 04 78 26 75 36 (UEMO Villeurbanne)**

## **PROGRAMME**

### **10H/12H :**

Le Code de justice pénale des mineurs :  
Bilan et perspectives.

Présentation à trois voix :  
un éducateur, un magistrat, un avocat.

Débats/questions.

### **13H30/16H30 :**

Table ronde autour de la question de la spécificité de la prise en charge des mineurs (présentation par une psychologue).